

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00635 Numéro SIREN : 799 383 997 Nom ou dénomination : AB FLEETCO
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 2965

65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



AB FLEETCO SAS

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2021



Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	13
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	14
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	15
0.13	Provisions non déductibles	16
0.14	2058-C Affectation du résultat	17
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	18
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	20
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	21
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	22
0.19	2059-E Détermination VA produite	23
0.20	2059-F Capital social	24
0.21	2059-G Filiales	25
0.22	Détail des charges constatées d'avance	26
0.23	2058-A Bis	27
0.24	2058-B Bis	28
0.25	2058-ER	29
0.26	2058-ES	30
0.27	2058-FC	31
0.28	CVAE	32



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SAS AB FLEETCO			
SIRET	7 9 9 3 8 3 9 9 7 0 0 0 1 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
21 PLACE DE L'HOTEL DIEU			
60000 BEAUVAIS			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 1 4		
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET	6 5 2 0 2 3 9 6 1 0 3 3 6 2		
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 2737
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ Coda			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SEFICO NEXIA 65 Avenue Kléber 75016 PARIS			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu:	
		Qualité et nom du signataire: MAS FRANCE -	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS SAS AB FLEETCO

31122021

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise :		SAS SAS AB FLEETCO										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2									
Adresse de l'entreprise		21 PLACE DE L'HOTEL DIEU 60000 BEAUVAIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2									
Numéro SIRET *		7 9 9 3 8 3 9 9 7 0 0 0 1 9										Néant ☐ *											
														Exercice N clos le:		3 1 1 2 2 0 2 1							
														Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)														AA									
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *												AB		AC							
		Frais de développement *												CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires												AF		AG							
		Fonds commercial (1)												AH		AI							
		Autres immobilisations incorporelles												AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles												AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains												AN		AO							
		Constructions												AP		AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels												AR		AS							
		Autres immobilisations corporelles												AT		294451304		24744149		269707154			
		Immobilisations en cours												AV		AW							
		Avances et acomptes												AX		AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence												CS		CT							
		Autres participations												CU		CV							
		Créances rattachées à des participations												BB		BC							
		Autres titres immobilisés												BD		BE							
		Prêts												BF		BG							
		Autres immobilisations financières *												BH		BI							
TOTAL (II)														BJ		294451304		BK		24744149		269707154	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements												BL		BM							
		En cours de production de biens												BN		BO							
		En cours de production de services												BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis												BR		BS							
		Marchandises												BT		BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes												BV		7783997		BW		7783997			
		Clients et comptes rattachés (3)*												BX		58047536		BY		58047536			
		Autres créances (3)												BZ		7006150		CA		7006150			
		Capital souscrit et appelé, non versé												CB		CC							
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)												CD		CE							
		Disponibilités												CF		11014241		CG		11014241			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*												CH		1708949		CI		1708949			
TOTAL (III)												CJ		85560876		CK		85560876					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)												CW											
Primes de remboursement des obligations (V)												CM											
Écarts de conversion actif * (VI)												CN											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		380012180		1A		24744149		355268031			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SAS AB FLEETCO		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122021		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200000...)			DA	200000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	354023	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-44957	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	14752458	
	TOTAL (I)			DL	15281524	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	307912847	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	165296	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	24747758	
	Dettes fiscales et sociales			DY	6555605	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	605000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	339986506		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	355268031		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	32225506
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO		Exercice N		Néant ☐ *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	46479523	FH		FI	46479523
		EJ	46479523	FK		FL	46479523
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	550236	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	47029760	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1115856
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4718808
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions				GA	30432628
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)					GD	
						GE	9632
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	36276927
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	10752833	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5386734
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	5386734	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-5386734	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5366098	

Désignation de l'entreprise		SAS SAS AB FLEETCO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	537	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	163611864	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	6780818	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	170393220	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	44068	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	162576418	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	13183790	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	175804276	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	-5411056	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	217422981	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	217467938	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-44957	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	550236
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Détail en annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO

Exercice N, clos le : 31122021

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	44068
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	162576418
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	13183790
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	175804276
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	537
Produits des cessions d'éléments d'actif	163611864
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	6780818
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	170393220
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise				SAS SAS AB FLEETCO				31122021				Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Conservées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX				
		Matériel de transport *					KY	143802013	KZ		LA	333191577			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avancées et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	143802013	LO		LP	333191577			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T				
Autres participations				8U			8V		8W						
Autres titres immobilisés				IP			IR		IS						
Prêts et autres immobilisations financières				IT			IU		IV						
TOTAL IV				LQ			LR		LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		143802013	ØH		ØJ	333191577			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale + ou soustraction par mise en équivalence									
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliées d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
		1		2		3		4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		IX								
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		LY								
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB								
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME								
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN								
		Matériel de transport			IV		MP		MQ								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT								
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW								
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA								
	Avancées et acomptes				NC		ND		NE								
	TOTAL III				IV		NG		NH								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		MØ							
Autres participations				IØ		ØX		ØY									
Autres titres immobilisés				II		ØB		ØC									
Prêts et autres immobilisations financières				I2		ØE		ØF									
TOTAL IV				I3		ØJ		ØK									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		182542286		ØL		294451304		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		SAS SAS AB FLEETCO				31122021		Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RF		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	14277389	QI	30432628	QJ	19965868	QK	24744149
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	14277389	QV	30432628	QW	19965868	QX	24744149
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14277389	ØP	30432628	ØQ	19965868	ØR	24744149
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	13183790	U9	V1	V2	6780818		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1		
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8		
TOTAL II	X2	13183790	X3	X4	X5	6780818	X6		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	13183790	NQ	NR	NS	6780818	NT		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	13183790	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	6780818	Total général non venant (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARATIVES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS SAS AB FLEETCO		31122021		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 8349487	TM 13183790	TN 6780818	TO 14752458
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3 8349487	D4 13183790	D5 6780818	D6 14752458
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 8349487	TS 13183790	TT 6780818	TU 14752458
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 8349487	UB 13183790	UC 6780818	UD 14752458
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ 13183790	UK 6780818			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					IO

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO				31122021		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	58047536		58047536					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7006150		7006150					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0					
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS	1708949		1708949					
	TOTAUX			VT	66762637	VU	66762637	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	151847		151847					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	307761000				307761000			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	24747758		24747758					
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	33505		33505					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6406448		6406448					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	720652		720652					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	165296		165296					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
		TOTAUX	VY	339986506	VZ	32225506				307761000	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	241500000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	79000000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise		SAS SAS AB FLEETCO		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le		13/11/2020		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction ou résultats fiscaux	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)										WG	
	Amendes et pénalités										WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										WI	33505
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										WJ	44068
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)										WZ	77573
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *										XX	
Quote-part										XY		
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										Y1		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										Y2		
Moins-values nettes à long terme										Y3		
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)										Y4		
- imposées aux taux de 0 %										Y5		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										Y6		
- Plus-values nettes à court terme										Y7		
- Plus-values soumises au régime des fusions										Y8		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										Y9		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										Y10		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)										Y11		
Zone d'entreprises* (activité exonérée)										Y12		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										Y13		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y14		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y15		
TOTAL I										Y16	77573	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	44957	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WT		
Plus-values nettes à long terme										WU	35353	
- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV		
- imposées aux taux de 0 %										WW		
- imposées aux taux de 19 %										WX		
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										WY		
- imputées sur les déficits antérieurs										WZ		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XA		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XB		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts										XC		
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										XD		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XE		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										XF		
Majoration d'amortissement *										YG		
Entreprises nouvelles (art. 44 septies)										YH		
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)										YI		
J.E.I. (art. 44 sexies A)										YJ		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)										YK		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)										YL		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										YM		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										YN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)										YO	0	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)										YP		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)										YQ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)										YR		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)										YS		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)										YT		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)										YU		
Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies H)										YV		
Créance déduite par le report en arrière de déficit										YW		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YX	0	
TOTAL II										YY	80310	
III. RÉSULTAT FISCAL										BÉNÉFICE (I moins II) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										XI		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										XJ	2737	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XK		
RÉSULTAT FISCAL										XL	2737	

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO		31122021		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
C3S		9K	33505	9L	35353
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer			33505		35353
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	33505	YO	35353
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO

Exercice N clos le : 31122021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur* à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	171243	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB	8574			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	191354		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	362598		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	354023				
								TOTAL II	ZH	362598	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ		
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	54862	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						FS	10058	ST	1060993	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1115856	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	2370398	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	2348410	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	4718808	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	35016778	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	-6437	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2,83 %	
	– Numéro de centre agréé *						XP				
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
RÉGIME DF GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RII		
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	-2737	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	6 5 2 0 2 3 9 6 1 0 3 3 6 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise # _____						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (2)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à *sexies*-0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D

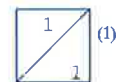
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SAS AB FLEETCO		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1.	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2.	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5.		
		donnant lieu à complément d'impôt 3.	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4.			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS SAS AB FLEETCO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012021		et clos le: 31122021	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	46479523
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OI	1035446
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	47514969
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OII	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1115856
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9632
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	30432628
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	31558118
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	15956851
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	15956851
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	47514969
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		IX	255258759
Période de référence		GY	01 / 01 / 2021
Date de cessation		GZ	31 / 12 / 2021
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

79938399700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: SAS SAS AB FLEETCO

ADRESSE (voie) 21 PLACE DE L'HOTEL DIEU

CODE POSTAL 60000

VILLE: BEAUVAIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

200000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AVIS LOCATION DE VOITURES
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 199999
Adresse : N° Voie RUE DU GENERAL LECLERC
Code Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de votre même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 79938399700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS AB FLEETCO

ADRESSE (voie) 21 PLACE DE L'HOTEL DIEU

CODE POSTAL 60000

VILLE BEAUVAIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

1 / 1

SAS SAS AB FLEETCO

31122021

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SAS AB FLEETCO

N° SIRET : 719938399700019

Néant ☐Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012021

clos le : 31122021

I - RÉINTÉGRATIONSBénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	77573
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 <i>bis</i> du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	77573

II - DÉDUCTIONSPerte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	35353
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
• imposées au taux de 19 %	E 6	
• imposées au taux de 15 %	E Z	
• imposées au taux de 0 %	E 7	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 8	
• imputées sur les déficits antérieurs	E 9	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ¹³ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1

Bénéfice (I - II)	F 2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F 3	2737
Déficit (II - I)	F 4	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	F 6	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B <i>bis</i>)*	F 8	
Bénéfice	F 9	2737
Résultat fiscal		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

13 Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : SAS SAS AB FLEETCO

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Exercice ouvert le : 01012021
clos le : 31122021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M 5		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M 5bis)	M 5ter		
Déficits imputés	J 9		
Déficits reportables	M 6		
Déficits nés au titre de l'exercice	H 8		2737
TOTAL des déficits restant à reporter	H 9		2737

(1) Report de la ligne H 9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : **SAS SAS AB FLEETCO**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **79938399700019**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	CB 2737
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 1 du CGI)	CD	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CE
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF	CG
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH	CJ
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CI	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM	CN
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU	DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR	CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT	
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU	
Autres régularisations (à détailler)	CV	CW
TOTAL	CX	CY 2737
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	DA 2737

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	G1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOLS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (5) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ^{bis} , 238 bis JA, 208 C et 219-IV ^o du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS SAS AB FLEETCO

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 79938399700019

Exercice ouvert le : 01012021 clos le : 31122021

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GI1		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GI) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 I-6 c et 223 I-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
 ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
 POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
 ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SAS SAS AB FLEETCO

N° SIRET 79938399700019

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012021 clos le : 31122021

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			-2737
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			-2737

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS SAS AB FLEETCO									
		2	1	PLACE DE L'HOTEL DIEU					
6	0	0	0	0					
BEAUVAIS									

SIRET	7	9	9	3	8	3	9	9	7	0	0	0	1	9						
Période référence	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1

Date de cessation																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2	15956851
Chiffre d'affaire de référence	A3	47514969
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6	255258759

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

II. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

7	9	9	3	8	3	9	9	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

		/		
--	--	---	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

AB FLEETCO
Société par actions simplifiée au capital social de 200.000 euros
Siège social : 21, Place de l'Hôtel Dieu - 60000 Beauvais
799 383 997 R.C.S. Beauvais

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS-SEING PRIVE
EN DATE 30 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juin,

La société AVIS Location de Voitures, société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 27.700.008,50 € dont le siège est situé Immeuble Linéa, 1 rue du Général Leclerc, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 023 961, représentée par son Président, Monsieur Laurent Sculier,

Détenant 199.999 actions de la Société,

Et

La société CarFin Finance Holdings Limited, société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 463657, dont le siège est 1 Grant's Row, Lower Mount Street, Dublin 2, Irlande, agissant en qualité d'associé de la Société, représentée par Monsieur Finbarr O'Neil.

Détenant 1 action de la Société,

Agissant en tant que seuls associés détenant l'intégralité des actions de la Société (les « **Associés** »),

I. Étant préalablement précisé :

- que conformément aux dispositions de l'article 13.2.2 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, signé par tous les associés, et
- que la société de Commissaires aux comptes Deloitte & Associés a été informée des présentes,

II. Après avoir pris connaissance :

- De la copie et l'avis de réception de la lettre d'information du Commissaire aux comptes ;
- Du rapport de gestion du Président ;
- Des comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Des rapports du Commissaire aux comptes ;
- D'un exemplaire des Statuts ; et
- De l'ensemble des documents prévus par la réglementation en vigueur.



III. Et ont pris à l'unanimité par acte sous-seing privé les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils leur sont présentés, faisant ressortir une perte de -44 957 €.

Les Associés approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Les Associés donnent en conséquence quitus entier au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 44 957 € comme suit :

- Au compte « Report à nouveau » - 44 957 €

Les Associés constatent que, compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » passera de 354.022 € à 309 066€.

Conformément aux dispositions légales, les Associés prennent acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prennent acte que les comptes ne font apparaître aucune charge ou dépense somptuaire visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au titre de l'exercice écoulé et aucun amortissement excédentaire ou autre amortissement non déductibles visés à l'article 39.4 dudit Code.

QUATRIEME DECISION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, décident d'approuver le rapport dans tous ses termes.

CINQUIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs :

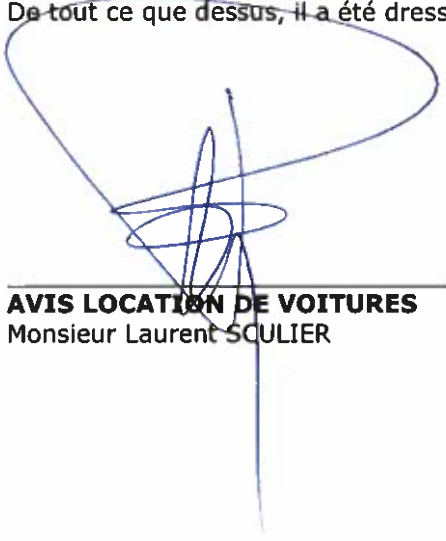
- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ; et/ou
- au formaliste LVPRO, domicilié 15 rue de Milan - 75009 Paris, immatriculé sous le n°



809 015 407 RCS Paris;

- de pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code,
- en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par tous les Associés.



AVIS LOCATION DE VOITURES
Monsieur Laurent SCULIER



CARFIN FINANCE HOLDINGS
Monsieur Finbarr O'Neill

AB FLEETCO

Société par actions simplifiée

21, place de l'Hôtel de Ville

BEAUVAIS 60000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AB FLEETCO

Société par actions simplifiée

21, place de l'Hôtel de Ville

BEAUVAIS 60000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société AB FLEETCO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FLEETCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Mark BATHGATE

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes TOTAL	294 451 304	24 744 149	269 707 154
					129 524 624
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	294 451 304	24 744 149	269 707 154
					129 524 624
Total de l'actif immobilisé		294 451 304	24 744 149	269 707 154	129 524 624
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL			
		Avances et acomptes versés sur commandes	7 783 997	7 783 997	
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL	58 047 536 7 006 150 65 053 687	58 047 536 7 006 150 65 053 687	32 104 645 3 024 624 35 129 269
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités TOTAL	11 014 241 11 014 241	11 014 241 11 014 241	17 836 916 17 836 916
		Charges constatées d'avance	1 708 949	1 708 949	1 105 159
		Total de l'actif circulant	85 560 876	85 560 876	54 071 344
		Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des emprunts Écarts de conversion actif			
TOTAL DE L'ACTIF		380 012 180	24 744 149	355 268 031	183 595 968
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	20 000	11 425
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	354 023	171 243
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-44 957	191 354
	Situation nette avant répartition	529 065	574 023
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	14 752 458	8 349 487
	Total	15 281 524	8 923 510
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Dettes	Total		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	307 912 847	145 522 041
	Emprunts et dettes financières divers (3)	165 296	165 296
	Total	308 078 143	145 687 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 747 758	27 034 622
	Dettes fiscales et sociales	6 555 605	1 950 498
Produits constatés d'avance	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	605 000	
	Instruments de trésorerie		
	Total	31 908 363	28 985 120
Total des dettes et des produits constatés d'avance		339 986 506	174 672 458
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		355 268 031	183 595 968
Autres dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	307 761 000	145 261 000
	à moins d'un an	32 225 506	29 411 458
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	46 479 523		46 479 523	39 215 368
	Chiffre d'affaires net	46 479 523		46 479 523	39 215 368
Produits d'exploitation (2)	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			550 236	704 201
Charges d'exploitation (2)	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total			47 029 760	39 919 569
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
Charges d'exploitation (2)	Autres achats et charges externes (3)			1 115 856	1 516 035
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 718 808	4 182 222
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
Charges d'exploitation (2)	Dotations d'exploitation				
	• sur immobilisations			30 432 628	27 444 700
	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
Charges d'exploitation (2)	amortissements				
	provisions				
	Autres charges			9 632	2
	Total			36 276 927	33 142 961
Résultat d'exploitation				A	10 752 833
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
Produits financiers	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			5 386 734	4 895 045
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			5 386 734	4 895 045
	Résultat financier		D	-5 386 734	-4 895 045
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				E	5 366 098
					1 881 562

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	537	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	163 611 864	296 837 131
	Reprises sur provisions et transferts de charge	6 780 818	10 859 660
	Total	170 393 220	307 696 792
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 068	9 313
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	162 576 418	300 782 214
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 183 790	8 548 909
	Total	175 804 276	309 340 437
Résultat exceptionnel		F -5 411 056	-1 643 645
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	46 562
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-44 957	191 354
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS SAS AB FLEETCO

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2021

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	12
1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	12
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	12
1.2.1	Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement	13
1.2.2	Créances et dettes	13
1.3	Changement de méthode	13
1.4	Evènements postérieurs à la clôture	13
2	Informations complémentaires pour donner une image fidèle	14
2.1	Intégration fiscale	14
2.2	Amortissements dérogatoires	14
2.3	Résultat exceptionnel	14
2.4	Engagements hors bilan	15
2.4.1	Engagements reçus	15
2.4.2	Engagements donnés	15
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	16
3.1	Etat des immobilisations	16
3.2	Etat des amortissements	17
3.3	Etat des provisions	18
3.3.1	Provisions réglementées	18
3.4	Etat des échéances des créances et des dettes	19
4	Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	21
4.1	Produits et avoirs à recevoir	21
4.2	Charges à payer et avoirs à établir	21
4.3	Charges constatées d'avance	21
4.4	Capitaux propres	22
4.4.1	Composition du capital social	22
4.4.2	Variation des capitaux propres	22
4.5	Ventilation du chiffre d'affaires net	22
4.6	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23

4.7	Honoraires des commissaires aux comptes	23
4.8	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	23

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid 19 a eu un impact très significatif sur la demande liée au tourisme et sur l'économie mondiale.

La société ABFleet Co, dont l'activité est de louer sa flotte de véhicules à la société Avis Location de Voitures, s'est trouvée directement impactée par les mesures de confinement et les baisses substantielles de l'activité du trafic aérien et ferroviaire, de la limitation des sorties, vacances et déplacements professionnels.

Avis Budget Group Inc. a confirmé, en date 20 avril 2022, son soutien financier à AB FleetCo pour un minimum de douze mois à partir de la date d'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2021.

La société AB Fleetco a été notifiée le 30 novembre 2021 d'un droit de vérification de comptabilité portant sur les déclarations de CVAE pour les exercices 2019 et 2020 et sur la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules portant sur les années 2017 à 2020.

A ce jour, le contrôle est toujours en cours. Aucun avis de redressement n'a été notifié.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2018-07 du 10/12/2018 applicable à partir des exercices clos le 31/12/2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes principales utilisées sont les suivantes :

1.2.1 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 20 ans linéaire
- Véhicules : durée variable selon les véhicules en fonction de la durée probable d'utilisation qui est généralement de 9 à 15 mois.

L'amortissement économique, qui est déterminé en tenant compte d'une valeur résiduelle projetée à la fin de la durée visée ci-dessus est complétée par un amortissement fiscal dérogatoire comme mentionné en informations complémentaires.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Informations complémentaires pour donner une image fidèle

2.1 Intégration fiscale

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

ABFleet Co appartient depuis le 31 décembre 2013 au périmètre du Groupe constitué, dans le cadre des articles 223A à 223Q du C.G.I., par la société Avis Location de Voitures.

La société calcule et verse son impôt à la société tête de groupe (ALV) selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

2.2 Amortissements dérogatoires

Afin d'être en accord avec les règles fiscales concernant l'amortissement des véhicules, un complément d'amortissement dérogatoire a été comptabilisé sur l'exercice (13 183 790 euros).

Ce montant correspond à la différence entre l'amortissement reconnu par les règles fiscales au taux de 20% par an et l'amortissement économique pratiqué par la société AB FLEETCO. La charge complémentaire a été comptabilisée en charge exceptionnelle.

Par ailleurs, une reprise pour amortissement dérogatoire a également été constatée (6 780 819 euros).

2.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de – 5 411 056 euros est composé des éléments suivants :

Amortissements dérogatoires	Montants
Dotations	-13 183 790
Reprises	6 780 819
Opérations en capital	
Produits de cessions d'élément d'actif	163 611 864
Valeur nette de éléments d'actifs cédés	-162 576 418
Opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opération de gestion	537
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-44 068
TOTAL	- 5 411 056

2.4 Engagements hors bilan

2.4.1 Engagements reçus

La société Avis Location de Voitures SAS s'engage à verser un loyer tous les mois à la société AB FleetCo SAS en deux parties :

- Loyer de base : Le montant de l'amortissement de chaque véhicule loué à AB Fleetco SAS durant le mois associé à compter de la date du début du contrat de location.
- Loyer variable : Tous les montants dus par AB Fleetco SAS en vertu de la priorité des paiements à l'exclusion notamment des remboursements de la convention de crédit, de tout montant payable par AB FleetCo SAS pour lequel AB FleetCo SAS a déjà indemnisé, et les montants dus par AB FleetCo SAS au titre de tout contrat constructeur ou concessionnaire. Avis Location de Voitures SAS assume toute perte ou plus-value réalisée sur la vente de véhicules à risque au cours du mois.

2.4.2 Engagements donnés

Pour sûreté et garantie de l'exécution de ses obligations garanties, AB FleetCo SAS affecte à titre de nantissement, conformément aux dispositions des articles L. 142-1 et suivants du Code de commerce, au profit des établissements du crédit dans le cadre du programme de titrisation, son Fonds de Commerce. Le Fonds de Commerce comprend l'université des éléments corporels et incorporels le composant, notamment les véhicules figurant sur le poste Autres immobilisations corporelles pour un montant net de 129 525K au 31/12/2021.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Etat des immobilisations

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	143 802 013	333 191 578	182 542 287	294 451 304
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL III		143 802 013	333 191 578	182 542 287	294 451 304
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL IV		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		143 802 013	333 191 578	182 542 287	294 451 304

3.2 Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	14 277 389	30 432 629	19 965 869	24 744 150
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		14 277 389	30 432 629	19 965 869	24 744 150
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		14 277 389	30 432 629	19 965 869	24 744 150

3.3 Etat des provisions

3.3.1 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	8 349 487	13 183 790	6 780 819	14 752 459
Dont majorations exceptionnelles	8 349 487	13 183 790	6 780 819	14 752 459
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	8 349 487	13 183 790	6 780 819	14 752 459

3.4 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	58 047 536	58 047 536	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	7 006 151	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	-	-	-
	Charges constatées d'avance	1 708 950	1 708 950	-
TOTAL		66 762 637	66 762 637	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	151 847	151 847	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	307 761 000	-	-	307 761 000
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		24 747 758	24 747 758	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		33 505	33 505	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	6 406 448	6 406 448	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	720 652	720 652	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		165 297	165 297	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		339 986 507	32 225 507	-	307 761 000

Emprunts souscrits en cours d'exercice	241 500 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	79 000 000
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

4 Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4.1 Produits et avoirs à recevoir

MONTANT DES PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	<i>Montant TTC</i>
Clients factures à établir	18 096 338
TOTAL	18 096 338

4.2 Charges à payer et avoirs à établir

MONTANT DES CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	<i>Montant TTC</i>
SIV à payer	40 635
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 019 068
Dettes fiscales et sociales	108 522
TOTAL	10 168 225

4.3 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges d'exploitation			1 708 950		
Charges financières					
Charges exceptionnelles					
TOTAL			1 708 950		

4.4 Capitaux propres

4.4.1 Composition du capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	200 000	1,00
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	200 000	1,00

4.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	200 000	-	-	200 000
Réserves, primes et écarts	11 425	8 575	-	20 000
Report à nouveau	171 243	182 780	-	354 023
Résultat	191 355	-44 957	191 355	-44 957
-rovisions réglementées	8 349 487	13 183 790	6 780 819	14 752 459
-OTAL	8 923 510	13 330 188	6 972 174	15 281 524

4.5 Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	46 479 523	-	46 479 523
- Services			
Chiffre d'affaires net	46 479 523	-	46 479 523

4.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôts		5 366 099	-5 411 056	-44 957
Impôt au taux de :	-	-	-	-
Impôt sur PVL		-	-	-
Résultat après impôts		5 366 099	-5 411 056	-44 957

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes

	MONTANT TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	57 318
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	57 318

4.8 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

La société ABFleet Co détenue par Avis Locations de Voitures rentre dans le périmètre de consolidation de la société :

Avis Budget Group INC
6 Sylvan Way
PARISPANNY, New Jersey, 0704

AB FLEETCO
Société par actions simplifiée au capital social de 200.000 euros
Siège social : 21, Place de l'Hôtel Dieu - 60000 Beauvais
799 383 997 R.C.S. Beauvais

(la « **Société** »)

TEXTE DES DECISIONS PROPOSEES A LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils leur sont présentés, faisant ressortir une perte de -44 957 €.

Les Associés approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Les Associés donnent en conséquence quitus entier au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 44 957 € comme suit :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Au compte « Report à nouveau » | - 44 957 € |
|----------------------------------|------------|

Les Associés constatent que, compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » passera de 354.022 € à 309 066€.

Conformément aux dispositions légales, les Associés prennent acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prennent acte que les comptes ne font apparaître aucune charge ou dépense somptuaire visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au titre de l'exercice écoulé et aucun amortissement excédentaire ou autre amortissement non déductibles visés à l'article 39.4 dudit Code.

QUATRIEME DECISION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, décident d'approuver le rapport dans tous ses termes.

CINQUIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Éna, 75116 Paris ; et/ou
- au formaliste LVPRO, domicilié 15 rue de Milan – 75009 Paris, immatriculé sous le n° 809 015 407 RCS Paris;
- de pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code,
- en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Président

La société MAS France SARL

Représentée par Monsieur Pierre Dorier